

Montréal, le 31 mai 2022

Objet : Consultation publique sur le Plan de gestion des matières résiduelles

Madame, Monsieur,

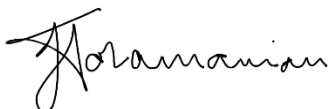
Créée en 1990, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement rassemble ceux et celles qui sont persuadés que l'ERE est la voie la plus sûre pour déclencher chez les citoyens les changements d'attitude et de comportement nécessaires pour mieux protéger l'environnement.

Dans le cadre de la consultation organisée à Gatineau sur le *Plan de gestion des matières résiduelles*, nous saluons le désir de contrer le gaspillage des matières premières, la pollution de notre environnement par le plastique et l'augmentation des déchets dans nos centres de tri qui sont actuellement débordés. Nous appuyons en particulier les mesures contribuant à limiter l'utilisation abusive de nos ressources naturelles et énergétiques, ainsi qu'à réduire la pollution de l'air et de l'eau associées à la production, au transport et à l'enfouissement des biens de consommation. Puisqu'une grande partie des déchets résulte de la distribution de circulaires, utiliser des matériaux moins délétères que le plastique ou adopter une méthode « zéro déchet » pour la distribution de ces circulaires sera très certainement bénéfique à court terme.

Toutefois, il nous semble plus fécond à long terme de modifier la réglementation actuelle – qui autorise la livraison des circulaires à toute la population, excepté aux résidences arborant le logo officiel « *pas de circulaires* » – afin de limiter la distribution uniquement aux personnes qui en font la demande expresse. D'une part parce que cela contribuera à la réduction à la source, qui compte parmi les actions les plus efficaces en gestion des matières résiduelles : le bien qu'on ne produit pas ne pollue pas ! Mais également parce que cette proposition rejoint notre mission : « *Promouvoir l'éducation relative à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté au Québec* ».

L'atteinte des objectifs liés à notre mission repose donc sur une prise de conscience des impacts environnementaux de nos façons d'agir et de réfléchir, tant individuelle que collective. Ainsi, nous sommes d'avis que changer la réglementation actuelle contribuera à la réduction à la source des produits de consommation, mais également au développement d'un comportement plus écoresponsable de nos sociétés et des individus qui la composent. Le fait que toute la population ne souhaite pas forcément *a priori* recevoir ces articles publicitaires suggère l'adoption de valeurs moins consuméristes et l'essor de collectivités plus écoresponsables. Bref, nous recommandons cette démarche, car elle correspond à notre mission et répond aux priorités d'un nombre croissant de citoyens et de citoyennes écoresponsables.

Veuillez accepter nos salutations distinguées.



Jacqueline Romano-Toramanian,
Présidente, AQPÈRE